

BATIMENT V2 A LOUER

2.201 M²

SECTEUR PRODUITS CARNES



LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'EMPLACEMENT

Pavillon neuf mixte de type **Cash & Carry** d'une superficie de 200m² **et d'entrepôt** pour une surface de 1571 m², accompagné de 329m² de bureaux ainsi qu'une zone extérieure de 101m² pour tous produits alimentaires :

- **Une cellule de 1 771 m2**
- **Une partie bureaux - locaux sociaux de 329 m2 sur 2 niveaux**
- **Des locaux techniques de 101 m2**
- **Disponibilité immédiate**

Localisation et secteur : Idéalement situé à l'entrée du Marché de Rungis, place Saint Hubert, côté porte de Thiais, se situant non loin de la nouvelle "Avenue de la Gastronomie".

Venez découvrir
votre future
adresse !



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Principe d'aménagement :

Pavillon de type cash & carry et entrepôt :

- Vitrine des magasins et façade des bureaux côté place St Hubert.
- Une façade côté V1 offrant une aire de manœuvre PL commune aux bâtiments V1 et V2.
- Une façade côté place Saint Hubert avec une accessibilité limitée aux VUL.

Informations techniques :

- Côté aire de manœuvre PL : 3 quais PL (hauteur 120 cm) et 6 quais VUL (hauteur 90 cm).
- Côté place Saint Hubert : place de stationnement acheteurs
- Hauteur libre sous poutre 6,5 m.
- Enveloppe isolée pour une activité en froid 6/8. (le plafond isotherme et les installations frigorifiques sont à la charge de l'occupant).
- Un local technique est situé en pignon du bâtiment côté rue de la Bresse.
- Un local déchets, compacteur, est situé du côté de l'aire de manœuvre.

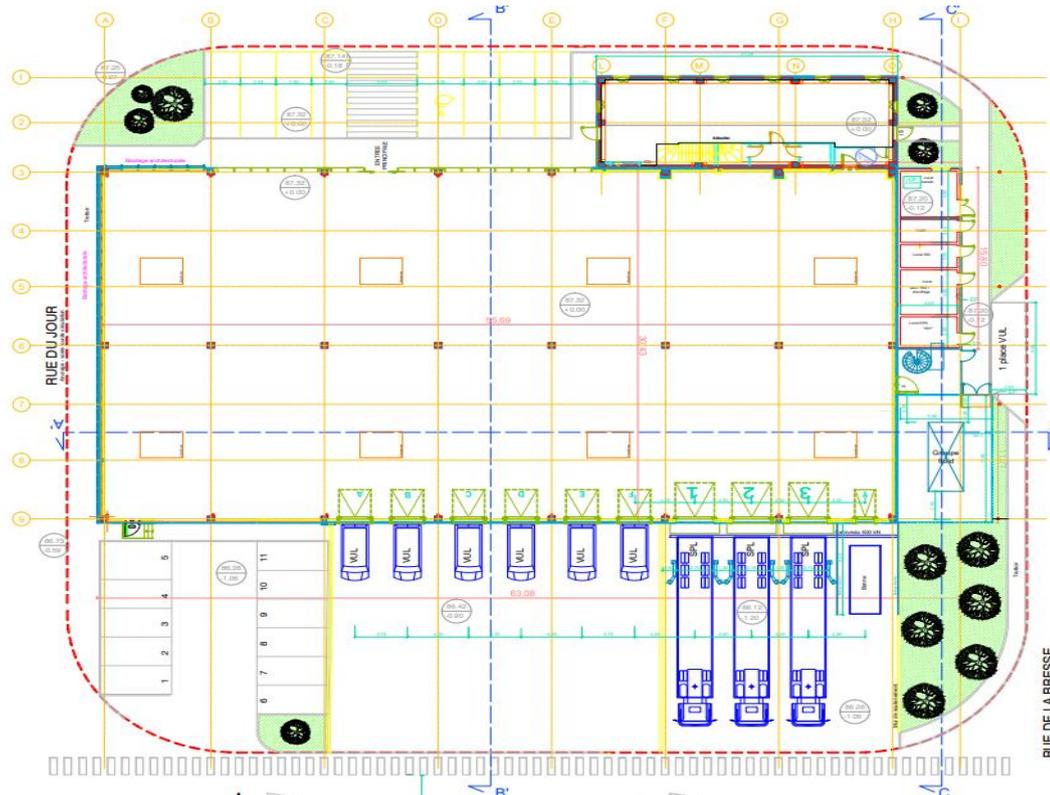
LES CONDITIONS COMMERCIALES D'OCCUPATION

Type de contrat : Traité de concession de bâtiment jusqu'au 31 Décembre 2049.

	REDEVANCES (TARIFS €HT/M ² /AN)	CHARGES (TARIFS €HT/M ² /AN)	DEPOT DE GARANTIE	DPA HT
Magasin	162,27€	46,45€	12.523€	60.980€
Entrepôt	127.05€	45,71€	81.422€	314.200€
Bureau	127.50€	46,45€	17.168€	75.232,43€
Zone déchets	31,77€	NEANT	962€	NEANT

- Tarifs applicables en 2025 selon arrêté préfectoral N°2024-04382 du 20 décembre 2024
 - Nettoyage des niches de quai : 531,96€/an/la niche.
 - Sécurité Générale du marché : 2% facture mensuelle
 - Cotisation au centre médico-social de Rungis : 70 € HT/an/salarié.
 - Redevance digitale : 70€ HT/mois
 - Participation à la RSE et à la transition écologique : 1.85HT/m²/an sur toutes les surfaces dont le PRENEUR bénéficie.
 - Selon la nature, la complexité et le coût des projets, un accompagnement sur les travaux et/ou une franchise de redevances pourront être étudiés.





DOSSIER DE CANDIDATURE À ADRESSER AVANT LE 12/09/2025 à 16H00

➤ Pièces administratives :



- La carte d'identité du représentant légal de la société candidate
- Extrait K-BIS de moins de trois mois
- Une liste de vos références, une description de vos précédentes expériences et lieux d'occupation
- Les candidats devront s'engager sur l'honneur à respecter l'ensemble des prescriptions posées par le règlement général sur la protection des données personnelles
- Dernier bilan comptable de la société

➤ Pièces liées au projet :

- Une présentation de l'intérêt de l'opérateur pour le MIN de Rungis et l'emplacement concerné accompagnée d'une présentation du projet d'occupation (2 pages maximum)
- Une présentation de l'entreprise et de son activité (2 pages maximum)
- Pour le MIN de Rungis, les éléments permettant de garantir la pérennité du projet et de constater que le projet est économiquement viable (5 pages maximum).

Le dossier de candidature devra impérativement être envoyé avant le
12/09/2025 à 16 heures



En application de la réglementation en vigueur, la SEMMARIS entend délivrer le titre d'occupation pour l'emplacement ci-avant mentionné après une procédure de sélection préalable des occupants. L'occupant sera sélectionné sur la base des critères ci-après détaillés.

LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

Critères	Pondération
La qualité du projet présenté : cohérence du projet, dont intérêt pour le MIN, connaissance, expérience dans la filière.	40%
Solidité et garantie financière	30%
RSE : nombre de salariés sur site, lutte contre le gaspillage, logistique urbaine propre, innovation, etc.	15%
Souveraineté Alimentaire : appréciation de 7 critères listés ci-après*	15 %

-  Produits d'origine française. ★★
-  Bonus : le candidat s'engage à ne proposer QUE des produits français. ★
-  Produits transformés en France. ★
-  Engagement en faveur d'une juste rémunération pour les agriculteurs et producteurs. ★★★
-  Engagement en faveur des petites / moyennes exploitations agricoles et des coopératives à taille humaine (une liste détaillée devra être transmise) ★★★
-  L'opérateur présente un label en faveur de la souveraineté alimentaire (Bleu Blanc Cœur, AOC/AOP/IGP, Fleurs de France...). ★★★
-  Le candidat source en France des produits majoritairement importés, caractérisés par une forte exposition au commerce extérieur. Des éléments de preuve devront être fournis. ★★★

LA PROCEDURE

ETAPE 1 – J + 0 : Mise en ligne de l'annonce sur www.rungisinternational.com par la SEMMARIS.

ETAPE 2 – Entre J + 0 et J + 29 : Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce.

ETAPE 3 – Jusqu'à J + 30 : L'opérateur économique communique son dossier de candidature à la SEMMARIS, selon les modalités mentionnées dans l'annonce.

Tout dossier transmis hors délai, c'est-à-dire au-delà de 30 jours après la mise en ligne de l'annonce, sera rejeté par la SEMMARIS.

RELATION CLIENTÈLE

OLIVIER SAM

Direction commerciale

olivier.sam@semmaris.fr

+33 1 41 80 81 23 - +33 6 63 31 35 89



SUPPORT TECHNIQUE

KATIA VILLAR

Responsable administrative en charge de la gestion locative

emplacement.commercial@semmaris.fr

